

Décision

Générale

colonial

Décision n° 261 portant versement à la Caisse des dépôts et consignations de la somme de 1.336 franes.

n° 261

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande présentée par M. le receveur des domaines, séquestre des biens de M. Magendie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Il sera versé à M. le receveur des domaines la somme de mille trois cent trente-six francs (1.336 francs) versée à la Caisse des dépôts et consignations, le 21 novembre 1940, récépissé n° 384, par M. le trésorier du bataillon de tirailleurs séné galais de la Côte française des Somalis pour le compte de M. le lieutenant Magendie. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

J. CHALVET.